

Les 10 causes d'un incendie domestique

Les installations électriques

D'après une étude de l'ONSE, 25 % des incendies domestiques sont causés par des dysfonctionnements électriques divers comme l'installation électrique hors norme, vétuste ou défectueuse, trop d'objets électriques branchés sur une même prise, surchauffe... Il est important de vérifier régulièrement l'état des installations électriques et de limiter le nombre d'appareils branchés sur une prise.

Les sources de chaleur comme les radiateurs ou les lampes halogènes sont souvent à l'origine des incendies domestiques. Il ne faut pas les placer à proximité d'objets inflammables comme les rideaux, les vêtements ou encore les plantes. Ne déposez jamais d'objet inflammable devant des sources de chaleur.

Dans la cuisine, les départs de feu sont fréquents. Lorsque les plaques de cuisson sont mal éteintes ou défectueuses, lorsque les installations au gaz sont laissées sans surveillance... Un torchon peut brûler en quelques instants et créer un feu. Il est important de toujours surveiller la cuisine lorsqu'on l'utilise.

Les enfants touchent à tout, il arrive donc qu'ils jouent avec des allumettes, briquets et autres objets inflammables. Il est indispensable de ne pas laisser traîner ces objets, de les ranger en hauteur et d'informer ses enfants sur les dangers que peut causer des objets inflammables.

Les bougies

Lorsqu'une bougie est oubliée, elle peut causer un incendie. Un courant d'air peut faire vaciller la flamme et allumer un feu. C'est pourquoi, il faut penser à toujours éteindre les bougies lorsqu'on quitte une pièce ou qu'on va se coucher.

Les cigarettes

Si vous fumez dans votre domicile, prenez des précautions. Ne fumez jamais dans votre lit, la braise pourrait enflammer les draps. Vérifiez que vos mégots sont bien éteints, en contact avec du papier, il peut démarrer un feu.

Les installations et les équipements non entretenus

Dans la maison, la chaudière doit être vérifiée par un chauffagiste tous les ans. Une chaudière non entretenue peut être à l'origine d'incendie domestique.

Une cheminée non ramonée

Selon l'article 31 du règlement sanitaire départemental type (RSDT), « les conduits de fumée intérieurs ou extérieurs, fixes ou amovibles, utilisés pour l'évacuation des gaz de la combustion doivent être maintenus constamment en bon état d'entretien et de fonctionnement et ramonés périodiquement en vue d'assurer le bon fonctionnement des appareils et d'éviter les risques d'incendie et d'émanation de gaz nocifs dans l'immeuble, ainsi que le rejet des particules dans l'atmosphère extérieure. ». Pensez à faire ramoner votre cheminée chaque année afin d'éviter les risques d'incendie dans la maison.

Les liquides inflammables

Que ce soit la peinture, les solvants ou les produits ménagers, certains sont inflammables. Ils ne doivent pas être mis en contact ou utilisés à proximité d'une flamme, au risque de provoquer une explosion ou de dégager des flammes violentes.

Les barbecues

Le barbecue peut très rapidement provoquer des incendies lorsqu'une braise s'envole par exemple. De la même façon, méfiez-vous de l'utilisation de l'alcool pour allumer le feu qui peut causer de graves brûlures.